

Championnat de France TOURISME 2025**Note Technique concernant les catégories TC / GT Light / TCA / TCA Light****Rappel sécurité du 25 juillet 2025**

Il est rappelé aux concurrents que les filets de protection **sont obligatoires**. Ils doivent être installés selon les dispositions décrites à l'article 3.5 du règlement technique 2025 des catégories TC / GT Light d'une part et au même article du règlement technique 2025 des catégories TCA / TCA Light d'autre part.

Le non-respect de cette disposition constitue une non-conformité technique sécuritaire du véhicule conduisant à l'interdiction de prendre part aux différentes sessions.

Pour information, les concurrents trouveront un extrait des 2 règlements sus-cités dans les annexes qui suivent.

Le Délégué Technique FFSA,


J.M. PETINGER

Jean-Marc PETINGER.

Licence 236553

1.1.1. PLATS

Pour les compétitions sur circuit, l'utilisation de filets de sécurité sur l'ensemble du véhicule est obligatoire.

Ces filets doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- * Largeur minimale de garde : 13mm
- * Dimensions minimales des paravents : 25 x 13mm
- * Dimensions minimales des amortisseurs : 10 x 13mm
- * et respecter l'ensemble de la norme NF EN 12448

Annexe 1 : Extrait du règlement Technique 2025 et Article 253-11-2 de l'annexe J FFSA 2025 pour les catégories TC / GT Light :

SRO

TC 2025

3.5 Filets de protection

Un filet de protection est obligatoire si la voiture n'est pas équipée d'un filet de course en conformité avec l'art 253 de l'annexe J. Il doit satisfaire aux spécifications suivantes :

Le filet doit être fait de lanières tissées d'au moins 19 mm de largeur (3/4 inch);

Les mailles doivent être au minimum de 25 x 25 mm et au maximum de 60 x 60 mm. Les lanières tissées doivent être ininflammables et cousues ensemble à chaque point d'intersection. Le filet ne doit pas être de nature provisoire.

Vu de côté, il doit s'étendre depuis le centre du volant jusqu'au montant B.

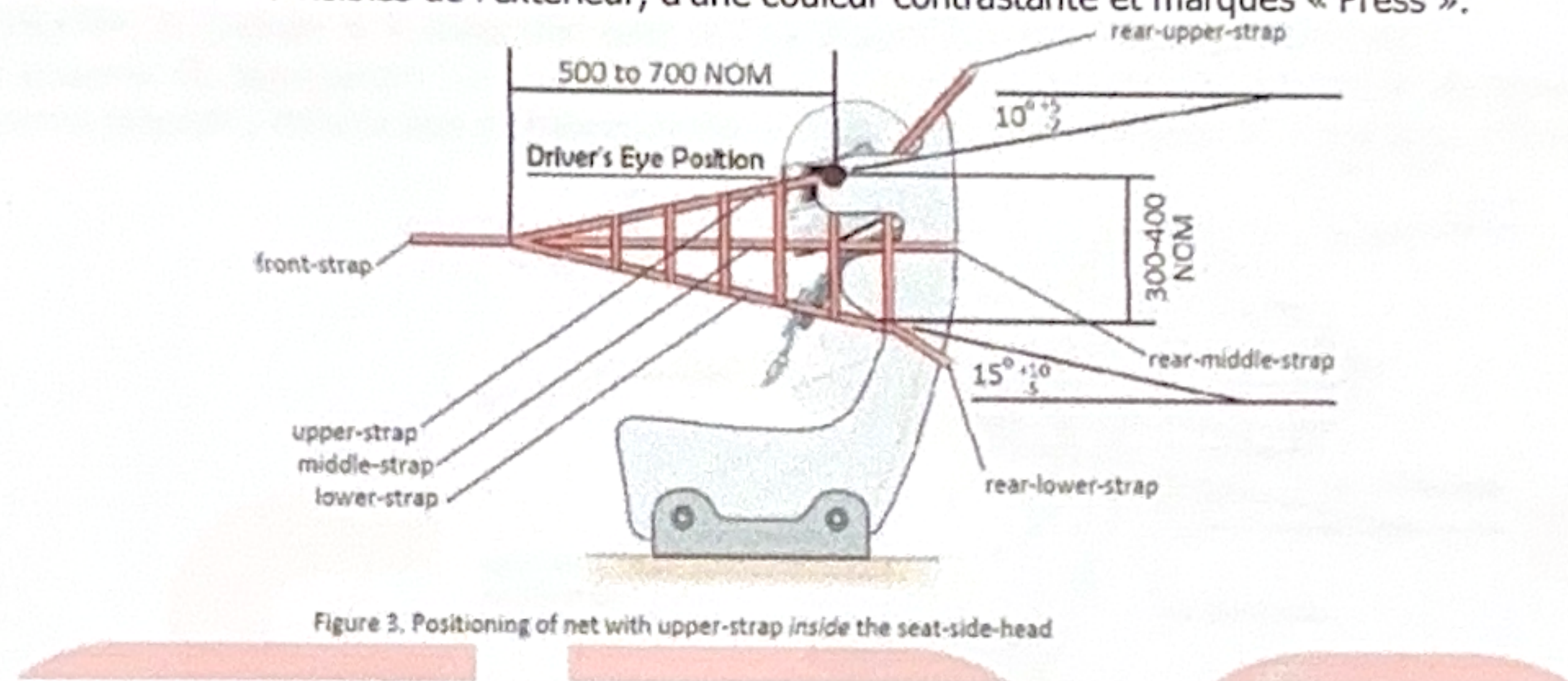
Fixation:

- a) Le filet doit être fixé soit à l'armature de sécurité soit à une partie fixe de la carrosserie, au-dessus de la vitre côté pilote, au moyen d'un système à dégagement rapide qui fonctionnera même si la voiture se renverse.

Le filet doit pouvoir se détacher d'une seule main.

A cet effet, la poignée ou le levier doit avoir des marquages de couleur ("dayglo" orange).

Un système de dégagement par bouton-poussoir est autorisé, à condition qu'il respecte les prescriptions de cet article. Les boutons-poussoirs doivent être visibles de l'extérieur, d'une couleur contrastante et marqués « Press ».



11.2. FILETS

Pour les compétitions sur circuit, l'utilisation de filets fixés sur l'armature de sécurité est obligatoire. Ces filets doivent avoir les caractéristiques suivantes :

- Largeur minimum de bande : 19mm
- Dimension minimum des ouvertures : 25 x 25mm
- Dimension maximum des ouvertures : 60 x 60mm
- et recouvrir l'ouverture de la vitre jusqu'au centre du volant

Annexe 2 : Extrait du règlement Technique 2025 pour les catégories TCA / TCA Light :

SRO

TCA 2025

3.5 Filets de protection

Un filet de protection est obligatoire pour toutes les voitures. Si le véhicule est homologué avec des vitres, un filet triangulaire peut être utilisé et les vitres doivent être en position levée avec un film anti-déflagrant certifié FIA. Si la voiture est homologuée sans vitres ou si les vitres sont en position basse, alors un filet rectangulaire couvrant l'ouverture doit être utilisé.

Un filet de protection central côté conducteur en face de la porte est également obligatoire.

Tous les filets de protection doivent être conformes à l'article 253 de l'annexe J FIA.

Ils doivent satisfaire aux spécifications suivantes :

Le filet doit être fait de lanières tissées d'au moins 19 mm de largeur (3/4 inch);

Les mailles doivent être au minimum de 25 x 25 mm et au maximum de 60 x 60 mm. Les lanières tissées doivent être ininflammables et cousues ensemble à chaque point d'intersection. Le filet ne doit pas être de nature provisoire.

Vu de côté, il doit s'étendre depuis le centre du volant jusqu'au montant B.

Fixation:

- Le filet doit être fixé soit à l'armature de sécurité soit à une partie fixe de la carrosserie, au-dessus de la vitre côté pilote, au moyen d'un système à dégagement rapide qui fonctionnera même si la voiture se renverse.

Le filet doit pouvoir se détacher d'une seule main.

A cet effet, la poignée ou le levier doit avoir des marquages de couleur ("dayglo" orange).

Un système de dégagement par bouton-poussoir est autorisé, à condition qu'il respecte les prescriptions de cet article. Les boutons-poussoirs doivent être visibles de l'extérieur, d'une couleur contrastante et marqués « Press ».

